



# COMMUNAUTE de COMMUNES HAUT CHEMIN - PAYS de PANGE

# Procès-verbal d'installation du Conseil Communautaire Réunion du 12 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le 12 janvier à 18 heures 00, en application du code général des collectivités territoriales, le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Colligny-Maizery, sous la présidence de Monsieur André HOUPERT.

### Membres présents :

**BAZONCOURT:** 

M. Olivier ARTUR

**BURTONCOURT:** 

M. André HOUPERT M. Jérôme CRIDELICH

CHARLEVILLE SOUS BOIS COINCY:

M. Michel HERENCIA

COLLIGNY-MAIZERY:

Mme Francine KONIECZNY et M. Hervé MESSIN

COURCELLES-CHAUSSY:

MM. Jean-Marie GORI, Etienne LOGNON, Jean-Paul LARISCH, Guillaume BERNEZ et Mmes Nicole BURGER. Armelle REISER

LAGRUE

COURCELLES-SUR-NIED:

MM. Fabrice MULLER, Olivier MULLER et Mme Claudine GLOTTIN

**FAILLY**:

M. Roland TETERCHEN M. Victor STALLONE

**GLATIGNY:** 

M. Claude BOURY

HAYES: LES ETANGS:

M. Yves LEGENDRE

M. Jean-François LEIDELINGER

MAIZEROY: MARSILLY:

M. Lucien MUNIER

OGY-MONTOY-FLANVILLE:

MM. Eric GULINO, Christian HENNER, Gilles VOITURET

PANGE:

MM. Roland CHLOUP, Jean-Marie GAUTIER

RAVILLE:

Mme Delphine BECKER

**RETONFEY:** 

MM. Christian PETIT, Michel ZDJELAR

SAINTE-BARBE:

M. Didier SCHRECKLINGER

SAINT-HUBERT:

M. Roland SALLERIN

SANRY-LES-VIGY:

SANRY-SUR-NIED:

M. Luc PROCH

SERVIGNY-LES-RAVILLE:

Mme Sylviane ETERNACK M. Alain MANTELET

SERVIGNY-LES-STE-BARBE !

M. Joël SIMON

SILLY-SUR-NIED:

M. Serge WOLLJUNG

SORBEY:

M. Philippe PIOT

VIGY MM. Nicolas LEBOZEC, Hervé BOULANGER, Alain VANZELLA et

Mme Audrey ECKER

VILLERS-STONCOURT M. Jean-François LELLIG VRY: M. Jean-Marie RITZ

#### Absents excusés ::

BAZONCOURT: M. Dominique BERTRAND
COURCELLES-CHAUSSY: Mme Peggy RASQUIN

HAYES: M. André KEIL
RETONFEY: Mme Audrey PINTE
SANRY-LES-VIGY: M. Lionel GUIRAUT

M. Dominique BERTRAND a donné procuration à M. Olivier ARTUR pour tous les points à l'ordre du jour. Mme Peggy RASQUIN a donné procuration à M. Etienne LOGNON pour tous les points à l'ordre du jour. M. André KEIL a donné procuration à M. Claude BOURY pour tous les points à l'ordre du jour. Mme Audrey PINTE a donné procuration à M. Christian PETIT pour tous les points à l'ordre du jour. M. Lionel GUIRAUT a donné procuration à M. Luc PROCH pour tous les points à l'ordre du jour.

### POINT 01: INSTALLATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Monsieur André HOUPERT en sa qualité de doyen d'âge des Présidents, préside la séance d'installation du conseil communautaire jusqu'à l'élection du Président (art. L.5211-41-3 du C.G.C.T.).

Le Président de séance a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Communautaire

Monsieur BERTRAND Dominique, Maire de BAZONCOURT, absent, remplacé par M. Olivier ARTUR

Monsieur HOUPERT André, Maire de BURTONCOURT

Monsieur CRIDELICH Jérôme, Maire de CHARLEVILLE SOUS BOIS

Monsieur HERENCIA Michel, Maire de COINCY

Madame KONIECZNY Francine, Maire de COLLIGNY-MAIZERY

Monsieur MESSIN Hervé, Maire délégué de COLLIGNY-MAIZERY

Monsieur GORI Jean-Marie, Maire de COURCELLES-CHAUSSY

Monsieur LOGNON Etienne, Maire délégué de LANDONVILLERS

Monsieur LARISCH Jean-Paul, 1er Adjoint de COURCELLES-CHAUSSY

Madame RASQUIN Peggy, 2ème Adjointe de COURCELLES-CHAUSSY, absente

Madame BURGER Nicole, 4 ème Adjointe de COURCELLES-CHAUSSY

Monsieur BERNEZ Guillaume, Conseiller Municipal de COURCELLES-CHAUSSY

Madame REISER-LAGRUE Armelle, Conseillère Municipale de LANDONVILLERS

Monsieur MULLER Fabrice, Maire de COURCELLES-SUR-NIED

Monsieur MULLER Olivier, 1er Adjoint de COURCELLES SUR NIED

Madame GLOTTIN Claudine, 2ème Adjointe de COURCELLES-SUR-NIED

Monsieur TETERCHEN Roland, Maire de FAILLY

Monsieur STALLONE Victor, Maire de GLATIGNY

Monsieur KEIL André, Maire de HAYES, absent, remplacé par M. Claude BOURY

Monsieur LEGENDRE Yves, Maire de LES ETANGS

Monsieur LEIDELINGER Jean-François, Maire de MAIZEROY

Monsieur MUNIER Lucien, Maire de MARSILLY

Monsieur GULINO Eric, Maire de OGY-MONTOY-FLANVILLE

Monsieur HENNER Christian, Conseiller municipal de OGY-MONTOY-FLANVILLE

Monsieur VOITURET Gilles, 3ème Adjoint de OGY-MONTOY-FLANVILLE

Monsieur CHLOUP Roland, Maire de PANGE

Monsieur GAUTIER Jean-Marie, 1er adjoint de PANGE

Madame BECKER Delphine, Conseillère Municipale de RAVILLE, remplaçante de Michel URBAN, Maire, de André ERHARD, 1er Adjoint et de Cyrille BECKER, 2ème Adjoint, démissionnaires

Monsieur PETIT Christian, Maire de RETONFEY

Madame PINTE Audrey, Conseillère municipale de RETONFEY, absente

Monsieur ZDJELAR Michel, Conseiller municipal de RETONFEY

Monsieur SCHRECKLINGER Didier, 1er Adjoint de SAINTE-BARBE, remplaçant de Christian PERRIN, Maire démissionnaire,

Monsieur SALLERIN Roland, Maire de SAINT-HUBERT

Monsieur GUIRAUT Lionel, Maire de SANRY-LES-VIGY, absent remplacé par M. Luc PROCH

Madame ETERNACK Sylviane, 1ère Adjointe de SANRY-SUR-NIED, remplaçante de Dominique BIR, Maire démissionnaire.

Monsieur MANTELET Alain, Maire de SERVIGNY-LES-RAVILLE

Monsieur SIMON Joël, Maire de SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE

Monsieur WOLLJUNG Serge, Maire de SILLY-SUR-NIED

Monsieur PIOT Philippe, Maire de SORBEY

Monsieur LE BOZEC Nicolas, Maire de VIGY

Madame ECKER Audrey, 1ère Adjointe de VIGY

Monsieur BOULANGER Hervé, Conseiller municipal de VIGY

Monsieur VANZELLA Alain, Conseiller municipal de VIGY

Monsieur LELLIG Jean-François, Maire de VILLERS-STONCOURT

Monsieur RITZ Jean-Marie, Maire de VRY

Il a dénombré 43 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.5211-1 du C.G.C.T. était remplie.

Mme Audrey ECKER est désignée secrétaire de séance

#### **POINT 02: ELECTION DU PRESIDENT**

Monsieur Lucien MUNIER en sa qualité de doyen d'âge préside la séance pour l'élection du Président (art. L.5211-9 du C.G.C.T.).

Il invite le Conseil Communautaire, à procéder à l'élection du Président. Il rappelle que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

#### Premier tour de scrutin

Appel à candidatures,

Monsieur Roland CHLOUP se porte candidat.

M. Thomas FIORE et Mme Lucie COLLIN sont désignés comme assesseurs.

Chaque conseiller à l'appel de son nom a déposé lui-même son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul	04
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	41
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Roland CHLOUP	41	Quarante et un

Monsieur Roland CHLOUP a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

## POINT 03: DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Le Président précise que l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total.

Toutefois, l'organe délibérant peut, à la majorité des 2/3, fixer un nombre supérieur sans pouvoir dépasser les 30% de l'effectif total et le nombre de 15.Ce dispositif porterait le nombre de Vice-Présidents à 13. Compte tenu de ces éléments, le Président propose de fixer à onze le nombre de Vice-Présidents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 3 voix contre, une abstention et 41 voix pour. DECIDE de fixer à onze, le nombre de Vice-Présidents.

### **POINT 04: ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

M. Thomas FIORE et Mme Lucie COLLIN sont désignés comme assesseurs

# ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

# Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Joël SIMON se porte candidat.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul	.04
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	41
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus		
	En chiffres	En lettres	
M. Joël SIMON	41	Quarante et un	

M. Joël SIMON a été proclamé 1er Vice-Président et a été immédiatement installé.

# ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

### Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Jean-Marie GORI se porte candidat.

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nu l	07
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	38
e – majorité absolue	23

Nombre de suffrages obtenus		
En chiffres	En lettres	
38	Trente huit	
	En chiffres	

M. Jean-Marie GORI a été proclamé 2ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

# ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

### Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Fabrice MULLER se porte candidat.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote00	
b – nombre de votants (enveloppes déposées)45	
c – nombre de bulletins blanc ou nul04	,
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)41	
e – majorité absolue23	į

Nombre de suffrages obtenus	
En lettres	
Quarante et un	

M. Fabrice MULLER a été proclamé 3ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

# • ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

### Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Didier SCHRECKLINGER se porte candidat.

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00.
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul	.09
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	.,.36
e – majorité absolue	23

Nombre de suffrages obtenus	
En chiffres	En lettres
36	Trente six
	En chiffres

M. Didier SCHRECKLINGER a été proclamé 4ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

# ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

# Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Eric GULINO se porte candidat.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	.00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul	.06
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	39
e – majorité absolue	.23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Eric GULINO	39	Trente neuf

M. Eric GULINO a été proclamé 5ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

### ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

# Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Hervé MESSIN se porte candidat.

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45

c – nombre de bulletins blanc ou nul	
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	39
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Hervé MESSIN	39	Trente neuf

M. Hervé MESSIN a été proclamé 6ème Vice-Président et a été immédiatement installé,

# • ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

### Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Hervé BOULANGER et Mme Audrey ECKER se portent candidats.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul	07
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	38
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Hervé BOULANGER	13	Treize
Mme Audrey ECKER	25	Vingt-cinq

Mme Audrey ECKER a été proclamée 7ème Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

# • ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

# Premier tour de scrutin

# Appel à candidature :

M. Christian PETIT se porte candidat.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	.00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul	.07
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	.38
e – maiorité absolue	.23

Nom et prénom des candidats Nombre de suffrages o		frages obtenus
	En chiffres	En lettres
M. Christian PETIT	38	Trente huit

M. Christian PETIT a été proclamé 8ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

# • ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

# Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Serge WOLLJUNG se porte candidat.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	<del>1</del> 5
c – nombre de bulletins blanc ou nul	11
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	34
e – majorité absolue	.23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Serge WOLLJUNG	34	Trente guatre

M. Serge WOLLJUNG a été proclamé 9ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

# ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT

# Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

M. Roland TETERCHEN se porte candidat.

Le dépouillement du vote, à bulletin secret a donné le résultat suivant :

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote00	
b – nombre de votants (enveloppes déposées)45	
c – nombre de bulletins blanc ou nul07	
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	
e – majorité absolue	

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
M. Roland TETERCHEN	38	Trente huit

M. Roland TETERCHEN a été proclamé 10ème Vice-Président et a été immédiatement installé.

# • ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT

### Premier tour de scrutin

Appel à candidature :

Mme Delphine BECKER se porte candidate.

a – nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	.00
b – nombre de votants (enveloppes déposées)	45
c – nombre de bulletins blanc ou nul	.09
d – nombre de suffrages exprimés (b – c)	36
e – majorité absolue	23

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Mme Delphine BECKER	36	Trente six

Mme Delphine BECKER a été proclamée 11ème Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

#### POINT 05: ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange, le Bureau communautaire est composé d'un membre par commune, dont le Président et les Vice-présidents, à savoir :

Président : M. Roland CHLOUP

1 er Vice-président : M. Joël SIMON

2 ème Vice-président : M. Jean-Marie GORI

3 ème Vice-président : M. Fabrice MULLER

4 ème Vice-président : M. Didier SCHRECKLINGER

5 ème Vice-président : M. Eric GULINO

6 ème Vice-président : M. Hervé MESSIN

7 ème Vice-président : Mme Audrey ECKER

8 ème Vice-président : M. Christian PETIT

9ème Vice-président : M. Serge WOLLJUNG

10ème Vice-président : M. Roland TETERCHEN

11ème Vice-président : Mme Delphine BECKER

Seize communes n'étant pas représentées, il est procédé à l'élection des autres membres du bureau, un par un, au scrutin uninominal,

M. Thomas FIORE et Mme Lucie COLLIN sont désignés comme assesseurs

#### Premier tour de scrutin

Les Conseillers communautaires candidats au Bureau communautaire pour les communes restantes sont les suivants :

M. Dominique BERTRAND, commune de Bazoncourt : 45 voix

M. Michel DANIEL, commune de Burtoncourt : 45 voix

M. Jérôme CRIDELICH, commune de Charleville-sous-Bois: 45 voix

M. Michel HERENCIA, commune de Coincy: 45 voix

M. Victor STALLONE, commune de Glatigny: 45 voix

- M. André KEIL, commune de Hayes: 45 voix
- M. Yves LEGENDRE, commune de Les Etangs: 45 voix
- M. Jean-François LEIDELINGER, commune de Maizeroy : 45 voix
- M. Lucien MUNIER, commune de Marsilly: 45 voix
- M. Roland SALLERIN, commune de Saint-Hubert: 45 voix
- M. Lionel GUIRAUT, commune de Sanry-les-Vigy: 45 voix

Mme Sylviane ETERNACK, commune de Sanry-sur-Nied: 45 voix

- M. Alain MANTELET, commune de Servigny-lès-Raville: 45 voix
- M. Philippe PIOT, commune de Sorbey: 45 voix
- M. Jean-François LELLIG, commune de Villers-Stoncourt: 45 voix
- M. Jean-Marie RITZ, commune de Vry: 45 voix

# Sont proclamés membres du bureau

- M. Dominique BERTRAND,
- M. Michel DANIEL,
- M. Jérôme CRIDELICH,
- M. Michel HERENCIA,
- M. Victor STALLONE,
- M. André KEIL,
- M. Yves LEGENDRE,
- M. Jean-François LEIDELINGER,
- M. Lucien MUNIER,
- M. Roland SALLERIN.
- M. Lionel GUIRAUT,

Mme Sylviane ETERNACK,

- M. Alain MANTELET,
- M. Philippe PIOT,
- M. Jean-François LELLIG,
- M. Jean-Marie RITZ,

### POINT 06: LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à l'article L. 5211-6 du CGCT, le président donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

#### Charte de l'élu local :

- 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
- 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
- 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
- 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
- 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
- 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
- 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Puis conformément à la loi, le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local et des dispositions de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre IV du présent titre dans les communautés de communes, de la section 3 du chapitre VI du présent titre dans les communautés d'agglomération, de la sous-section 4 de la section 2 du chapitre V du présent titre dans les communautés urbaines et les métropoles, ainsi que des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions ».

Fait à PANGE, 13 janvier 2017